

Chers parents,

Les vacances d'été approchent et il est temps de commencer à les préparer. Vous découvrirez prochainement les programmes des activités de cette période concoctés par les équipes d'animation pour vos enfants mais en attendant, **la période des réservations des vacances d'été pour le mois de Juillet, sera accessible dès le 1er Mai 2022!**

**Vous pouvez faire vos réservations pour :**

- ⇒ **Les mercredis de Mai à Juillet 2022,**
- ⇒ **Les périscolaire matin et/ou soir de Mai à Juillet 2022,**
- ⇒ **Les vacances d'été, pour le mois de Juillet 2022 (dès le 1er Mai).**

- sur le portail familles munis : de votre identifiant (votre adresse mail) et mot de passe,
- par les fiches de réservations à nous retourner par mail pour les familles ne disposant pas d'accès au portail familles UFCV,
- par téléphone au 06.71.63.29.19 auprès du secrétariat (uniquement pour les personnes n'ayant pas d'outil informatique),
- le secrétariat est situé au 1er étage de la Maison des Associations



<https://portail-animation.ufcv.fr/alsh-sainte-maxime>



[al.saintemaxime@ufcv.fr](mailto:al.saintemaxime@ufcv.fr)



**Tous les jours de 8h30 à 12h00 et de 14h à 17h30**



**Il vous accueille les lundis, mardis, mercredis et jeudis de 8h30 à 12h00 et les mercredis après-midi de 14h00 à 17h30**



Nous vous rappelons que les réservations sont à effectuer sur le portail familles UFCV via votre compte. Pour les parents qui ne disposent pas des codes d'accès, nous vous remercions de vous rapprocher de nos services. ***Nous attirons votre attention sur le fait que les fiches de réservations papier sont réservées aux familles n'ayant pas d'accès internet.***



Depuis le 10 Septembre 2020, vous recevez un mail récapitulatif de vos réservations et annulations effectuées via votre compte sur le portail familles UFCV. Celui-ci est utile pour toute vérification et vous sert de confirmation (N'oubliez pas de vérifier boîte de réception, spams et indésirables).



**L'accueil de votre enfant est conditionné par la mise à jour de votre dossier administratif. Nous vous remercions de veiller à transmettre les nouvelles informations du dossier de votre enfant ainsi que tous justificatifs d'absences et demandes d'annulations IMPERATIVEMENT à l'adresse suivante: [al.saintemaxime@ufcv.fr](mailto:al.saintemaxime@ufcv.fr)**

→ aucune demande d'annulation ni aucun justificatif d'absence ne sera pris en compte et traité sans la réception d'un mail.

## **Rappel**

Pour avoir accès aux réservations, il est impératif d'être à jour de tous vos règlements.



**L'équipe UFCV des Accueils de Loisirs de Sainte-Maxime**

